

Procès Christine Tasin : le procureur demande de la prison ferme

écrit par Christine Tasin | 3 décembre 2019



.

BREVE

Aujourd'hui avait lieu, à Paris, mon [procès pour apologie du terrorisme](#).

Vous aurez tous les détails dans les heures et jours qui vont venir, avec quelques articles-compte-rendus établis par les amis qui étaient venus me soutenir.

.

Je donne juste le résultat tout de suite pour répondre aux nombreuses questions des uns et des autres.

.

Le Procureur demande 6 mois de prison dont 2 avec sursis... Il est évident que Macron-Belloubet ne maîtrisent pas la situation et sont morts de peur à l'idée que "ça pète". Ils ont donc décidé de taper

fort sur les Résistants, histoire de faire peur à tous les islamophobes et autres récalcitrants à l'immigration...

.

Quant au CCIF, partie civile, j'ai refusé de répondre aux questions des 2 avocats en expliquant que je refusais de répondre à un tribunal islamique dans l'antre de la justice républicaine.

Cerise sur le gâteau, Maître Pichon, mon avocat a demandé que ne soit pas reconnu au CCIF le droit de se porter partie civile, parce que les textes précisent clairement que ce droit est réservé à qui a subi un préjudice lié à l'incitation au terrorisme, ce qui n'est, de toute évidence, pas le cas du CCIF.